



ARRETE DRH 2025 - 1170

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR MOHAMMAD OMARJEE, 3^{ème} Adjoint**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Mohammad OMARJEE au rang de 3^{ème} adjoint** au maire
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Monsieur Mohammad OMARJEE est délégué sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives à la Ville numérique, ville connectée.**

A ce titre, il est chargé :

- Des technologies de l'information et de la communication, des réseaux câblés THD sur le territoire communal,
- Du développement du numérique (ville numérique, e-démarches administratives, e-commerce,...)
- Du développement de l'information numérique.

ARTICLE 2 / Monsieur Mohammad OMARJEE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 22 AVR. 2025
Le Maire,



David LORION

Notification faite le 22/04/2025
Signature